

Séance extraordinaire du conseil municipal du 20 octobre 2016

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le jeudi 20 octobre 2016 à 21 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Jean Claude Gravel, mesdames les conseillères, Michele Dawe, Isabelle Charette et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Christian Goulet, Denis Moreau et Gaétan Bérard.

Est absent : monsieur le conseiller, Roland Clermont.

Sont également présents : messieurs Yvon Mousseau, directeur général et Marc-Olivier Breault, directeur général adjoint ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Jean Claude Gravel constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

Note au procès-verbal

D'un commun accord, les membres du conseil décident de poursuivre leur réflexion dans la démarche visant l'acquisition de l'immeuble situé aux 273-275 rue Notre-Dame ; conséquemment, aucune décision n'est prise dans ce dossier.

2016-10A-01

Adjudication de contrat - Plan d'action de réduction des eaux parasites dans le réseau d'égout - Volet télémétrie

Après étude de l'analyse de soumissions préparée par madame Virginie Landreville, ingénieure de la firme EXP., en date du 18 octobre 2016, dans le cadre de la demande de soumissions publiques pour le *Plan d'action de réduction des eaux parasites dans le réseau d'égout - Volet télémétrie* ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal, suite aux recommandations de madame Landreville, octroie au plus bas soumissionnaire conforme *Filtrum inc.*, ledit contrat, pour une somme de 222 361,65 \$, incluant les taxes ;

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt numéro 205-2015 décrétant lesdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-10A-02

Destruction documentaire - autorisation

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, conformément au calendrier de conservation des documents préalablement approuvé, autorise la destruction des documents apparaissant à la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Que la destruction desdits documents soit effectuée par une firme spécialisée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de question, aucune personne n'étant présente, il n'y a eu aucune intervention.

2016-10A-03

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Michele Dawe

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h03.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Jean Claude Gravel, maire

Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Jean Claude Gravel, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 21^e jour du mois d'octobre 2016.

Jean Claude Gravel, maire